



Pension alimentaire, maison et divorce.

Par **liliaco**, le **30/11/2010 à 20:00**

Bonjour, avant de passer en non conciliation mon ex et moi étions d'accord sur certains points de notre séparation. Comme je n'avais pas de travail fixe ni de logement et, afin que nos enfants soient le moins perturbés j'ai accepté de les lui laisser et de lui donner ma part de maison au titre de l'indemnité compensatoire (c'est ce que le notaire nous a fait signer) je leur ai laissé mes meubles eu en héritage afin que Monsieur n'est pas de frais. Nous avons signé cet acte devant notaire, lui ai rendu les clés de la maison et je me retrouvais sans rien! rnà ce jour mon ex à fait une requete mensongère, et me demande une pension alimentaire qui est supérieure à mes revenus... je suis pas contre mais que ce soit équitable et il n'y a rien d'équitable dans ce divorce.. cependantrnmais j'ai lu un article de loi qui disait ceci: "la pension alimentaire peut etre en tout ou partie servie sous forme d'un droit d'usage et d'habitation." rndans mon cas le fait que j'ai laissé ma part de maison et mes biens peut il être considéré comme une pension alimentaire? sachant que le crédit est dérisoire et qu'il ne reste plus que 3ans à payer... merci de vos éclaircissements.

Par **mimi493**, le **30/11/2010 à 20:56**

Quel type de divorce faites vous ?

Par **Marion2**, le **30/11/2010 à 20:58**

Et vous avez accepté ce partage ? (enfin si on peut appeler ça un partage..)rnC'est de la folie !

Par **liliaco**, le **30/11/2010** à **22:28**

oui je m'en rend compte, voilà ce qui arrive de vivre pendant 17ans avec un pervers narcissique... le pire c'est lors de l'audience de non conciliation j'ai été littéralement jugée comme une mère indigne. la femme a abattu.... rnsauf que doucement je sort la tete de l'eau et essaie de me battre. les avocats sont super cher t pas toujours de bon conseils/ la mienne m'a regardé stupidement et n'a rien fait meme pas mis en avant cette donation. rnje ne sais pas si je peux sauver les dégats, mon ex n'a pas continué la procédure de divorce donc c'est maintenant à moi de la lancer mais je ne peux le faire avec mon avocat actuel et avoir suffisamment de renseignements pour savoir si le prochain ne va pas lui aussi me rouler dans la farine. rnmon ex ment impunément, et la requete de non conciliation est accablante. Pourtant la loi précise que l'on a pas le droit de diffamer ni de préciser les torts de l'autre... moi la JAF a saisi l'occasion pour me donner le coup de semonce. je suis sortie anéantie, broyée. rnalors si vous avez des conseils je les prends. mais ne me regardez pas comme un monstre car jamais je n'ai abandonné mes enfants! je les vois tous les 15 jours ce dès que j'ai rendu les clés de ma maison , j'ai des photos, des lettres,....j'ai payé tant que j'ai pu la cantine, et autres frais... je ne peux plus je gagne la moitié d'un smic.